

DEMOCRATIE-INFO

LA LIBERTÉ D' EXPRESSION NE S' USE QUE QUAND ON NE S' EN SERT PAS. N° 102 11e Année ISSN 1253-4706

Le bulletin bimestriel de SOS Démocratie aux Comores

**LA FRANCE EST-ELLE
TOUJOURS LE PAYS DES
DROITS DE L'HOMME ?**

novembre – décembre 2007 1,5 euros ou 300 F Comoriens

Éditorial par Abdou Rahamane AHMED, président de SOS Démocratie Comores

Ces derniers temps, il y a un débat sur les visites ou les invités du président français à des pays jugés non recommandables aux droits de l'homme et les hommes politiques français. Il s'agit de la Chine, du Venezuela, de l'Algérie, de la Libye, etc. Comme les autres organisations des droits de l'homme, nous convenons qu'il y a des violations graves des droits humains dans ces pays, particulièrement l'usage de la peine de mort.

Avant de donner des leçons de moral à d'autres états, il convient de voir ce qui se passe en France. Suite aux événements tragiques qui se sont passé fin novembre 2007 à Villiers-le-Bel (deux morts, plus de 80 blessés, une école, une bibliothèque, des commissariats, des commerces et des voitures incendiés), le sociologue Laurent Mucchielli rappelle sur la RFI (Radio France Internationale le 26/11/07) que cette tension permanente est causée par un « face à face entre jeunes et forces de l'ordre ». D'après cet auteur, cela tient à « la façon dont on forme les policiers, la doctrine qu'on leur donne, les façons qu'ils ont d'intervenir dans les quartiers ».

Certes, il y aurait des tortures pratiquées dans les prisons libyennes, mais les geôles françaises mériteraient également des observations. Un nouveau rapport du Comité de prévention de la torture du Conseil de l'Europe dénonce des « traitements inhumains et dégradants ». Ce rapport pointe les hospitalisations menottes aux poignets, le manque de soins psychiatriques, l'abus du placement à l'isolement ou les transferts disciplinaires.

Même l'ancien président français Jacques Chirac s'est demandé au Mali (« Le Figaro » du 15/12/07): « Est-on si exemplaire que ça en matière de droits de l'homme ? ». Justement, nous avons adressé en juin dernier un courrier à Rama Yade pour lui faire part des violations des droits humains aux Comores (y compris à Mayotte) et de son aide pour nous débarrasser « des manœuvres des réseaux de la FrancAfrique ». Nous n'avons pas reçu de réponse.

C'est peut être son collègue de l'Outre-Mer ou de l'Immigration qui s'occupent des Comores. Puisque récemment une vedette de la marine française a renversé une fois de plus une barque. Ce qui a provoqué deux morts et plusieurs blessés. Un hélicoptère français a violé l'espace aérien comorien et l'embargo de l'Union Africaine pour déposer une des responsables rebelles à l'île d'Anjouan. C'est ça qui démontre vraiment que la France est exemplaire pour le respect des Droits de l'Homme ?

Directeur de la publication: ALI Damir Codirecteur de la publication : AHMED Abdou Rahamane

Comité de rédaction: AHMED Abdou Rahamane, Mohamed HACHIM, AMIR Salim,
ABDEREMANE Naoufal, ALI Damir Tél : 06 61 60 18 50 ou 06 60 11 81 90

Imprimerie : HORLOGE COPIE – 3 Rue BRANTOME -75003 Paris

Commission Paritaire: 1001G 79034 SOS DÉMOCRATIE – Ligue 92 – 2 rue de BEZONS 92000 NANTERRE

E-mail: SOSDemocratieComores@orange.fr

INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES

12 novembre: suite à la disparition mystérieuse du jeune Miandi de 22 ans, il y a eu des échauffourées entre les jeunes du village de Founga et les policiers qui voulaient amener M. Youssef Saïd, son présumé assassin, chez le juge d'instruction.

Miandi disparaît le jour où il a versé 2 millions de francs comoriens (aux environs de 4000 euros) à Youssef Saïd qui lui avait promis un visa pour partir en France. En fin de compte, il fait partie des escrocs qui se font passer pour des hommes « respectables » qui promettent de pouvoir « arracher un visa » pour venir en France.

Nous demandons aux autorités comoriennes d'ouvrir une enquête afin de démanteler ces filières criminelles. M. Youssef Saïd devrait être jugé selon les règles d'équité internationalement reconnues.

28 novembre: Monsieur Ibrahim Allaoui, ancien major du laboratoire de l'hôpital d'Anjouan, est arrêté par les forces de gendarmerie d'Anjouan et un jeune commerçant de Mutsamudu. D'autres personnes seraient activement recherchées par les autorités de fait d'Anjouan pour leurs positions opposées aux rebelles anjouanais ou à cause de leur sympathie au président Sambi de l'Union des Comores.

Nous dénonçons ces arrestations illégales et les manœuvres de terreur perpétrées par les autorités de fait de l'île d'Anjouan qui font tout pour garder le pouvoir. Nous demandons aux autorités comoriennes de prendre les mesures nécessaires pour assurer la souveraineté de l'état comorien dans l'ensemble de l'archipel et de protéger les citoyens contre toute violation des droits humains.

1er décembre: le journaliste Kamal Ali Yahoudha (chef du bureau d'Anjouan de l'ORTC, radio télévision publique des Comores) est entré dans la clandestinité dans cette île rebelle après avoir échappé de justesse à une arrestation par les Forces de gendarmerie d'Anjouan (FGA) du gouvernement de fait de cette île.

Une quinzaine de soldats des FGA se sont présentés devant son domicile afin de procéder à son arrestation. Le journaliste a été alerté quelques heures auparavant et vit actuellement caché depuis cette date.

SOS DEMOCRATIE COMORES s'associe avec les autres organisations des droits de l'homme, particulièrement Reporters sans Frontières, pour exprimer notre inquiétude pour la sécurité de Kamal Ali Yahoudha. Demandez également aux autorités de fait de l'île d'Anjouan d'arrêter les arrestations illégales et expéditives. Dénoncez aussi les tortures infligées aux opposants de Mohamed Bacar (chef rebelle) et les partisans d'Ahmed Abdallah Sambi (président de l'Union des Comores).

Nuit du 3 au 4 décembre: deux personnes sont mortes et huit portées disparues et 33 rescapés après la collision entre une embarcation en provenance d'Anjouan et une vedette de la police française. viennent grossir le cortège des victimes comoriennes du criminogène "Visa Balladur".

Cet événement tragique s'est produit dans le lagon de Mayotte. C'est la première fois que les autorités françaises reconnaissent que leur police est directement impliquée dans les chavirements des vedettes de fortune qui provoquent plusieurs victimes depuis l'instauration du visa Balladur. Les comoriens qui sont empêchés par les autorités françaises de se rendre dans l'île sœur sont pourchassés en pleine mer. Ce qui a provoqué plus de 4000 morts.

Ce visa mis en place en 1995 sous la présidence Mitterrand pour faire, sans succès, entrave à la libre circulation des Comoriens à l'intérieur d'un même pays : les Comores. Avant cela, le 23 juillet dernier, le décompte macabre affiche une trentaine de disparitions au large de Mayotte, précédées par une vingtaine d'autres disparitions en janvier, dans les mêmes conditions. C'est ainsi que les abysses du bras de mer de 75 Km qui va d'Anjouan à Mayotte tiennent désormais lieu de lindeuil, pour des milliers de comoriens, morts sans sépulture, dans une indifférence totale, inqualifiable, aussi bien des autorités françaises que comoriennes. Ce sont là des Comoriens qui risquent leurs vies pour rejoindre à Mayotte qui un parent, qui un ami, etc.

Nous demandons aux autorités comoriennes d'intervenir auprès des Nations Unies pour l'ouverture d'une enquête internationale sur ce qu'on peut qualifier comme crimes et déplacement massif d'une population (expulsions illégales à l'égard du droit international) et non respect des droits de l'homme de tous les autres comoriens à Mayotte (partie de l'archipel des Comores occupée par leur ancienne puissance coloniale).

16 décembre: les juges Halifa Ben Mohamed et Ahmada Zaidou ont été révoqués du corps de la magistrature par un décret du Chef de l'État comorien pour « indignité et manquement grave au devoir de réserve ».

C'est suite à la déclaration radiodiffusée du président Sambi qui accuse les magistrats d'avoir négocié avec NICOM sur leur contentieux qui l'oppose avec la BIC (Banque pour l'Industrie et le Commerce) filiale du groupe français BNP-PARIBAS.

Nous sommes étonnés que le gouvernement comorien intervienne suite à la décision de la cour d'appel. S'il y a des preuves que les magistrats ont eu des communications téléphoniques avec l'un des plaignants, pourquoi la procédure n'a pas été arrêtée par le procureur de la République ? Nous jugeons plus qu'urgent de mettre en place la Cour Suprême qui doit servir d'ultime moyen de recours. Les juges qui auraient commis des fautes professionnelles doivent être sanctionnés par une structure spéciale composée de magistrats mais pas par le ministre de la justice. Cela doit s'effectuer conformément au respect de l'indépendance de la justice par rapport au pouvoir exécutif.

URGENCE: en mettant sous presse notre bulletin, nous apprenons que les autorités de l'Union des Comores envisagent d'organiser bientôt un débarquement des forces armées comoriennes à l'île d'Anjouan. C'est suite à l'intransigeance du pouvoir séparatiste dirigé par le rebelle Mohamed Bacar qui refuse toute organisation d'élections libres et démocratique sous l'égide de l'Union Africaine.

SOS DEMOCRATIE COMORES demande aux autorités comoriennes de prendre les dispositions pour éviter les pertes humaines pour les civils sans armes. Il convient de cibler les camps militaires et les lieux de travail ou de résidence des principaux responsables de fait de l'île d'Anjouan. Nous leur demandons de prendre d'avance les mesures nécessaires pour éviter tout règlement de compte qui pourrait occasionner d'autres victimes. Il est souhaitable d'anticiper des mesures de sécurité afin d'éviter les pillages et les destructions des biens des personnes qui sont visées par les sanctions prévues par les autorités comoriennes et l'Union Africaine. Il faut éviter également l'usage des tortures à l'égard des éventuels prisonniers conformément à la Convention de Genève.

Le Comité de Rédaction

CONTRE LE PSEUDO REFERENDUM A MAYOTTE EN 2008

Suite à la promesse démagogique de Christian ESTROSI, le secrétaire d'État français à l'Outre-Mer, d'organiser un référendum à Mayotte en mars 2008, le sénateur maoré Adrien GIRAUD a mobilisé une trentaine de ses collègues de la Droite française (UMP, UDF et MODEM) pour préparer une proposition de loi « destinée à l'accession de Mayotte au statut de département et Région d'Outre-Mer ».

Ces messieurs oublient que les résolutions des Nations-Unies en particulier celle du 12 novembre 1975 reconnaissent l'indépendance des Comores tout en précisant les quatre îles [Maoré (Mayotte), Ndzuwani (Anjouan), Mwali (Mohéli) et Ngazidja (Grande-Comore)]. Ainsi, les consultations du 8 février et du 11 avril 1976 ne sont considérées ni légale, ni légitime à l'égard de ces recommandations de la communauté internationale. D'ailleurs, les pseudo-référendums organisés par notre ancienne puissance coloniale n'ont été reconnus par aucune instance internationale y compris l'Union Européenne.

Mais si les autorités françaises et les pro-départementalistes maorais se permettent d'organiser un autre référendum et de faire de la provocation, c'est parce qu'ils ont constatés que les autorités comoriennes ont baissé les bras dans la lutte pour la défense de l'Unité et de l'intégrité territoriale des Comores.

La dernière faute est l'accord du Rocher. C'est suite aux défis des responsables rebelles de l'île d'Anjouan de se soumettre aux décisions des autorités comoriennes et de l'Union Africaine. Le 7 novembre 2007 nous apprend que M. Mohamed Bacar Dossar, Directeur de cabinet du Président Sambu, en charge de la Défense, a négocié avec les autorités françaises installées à Mayotte « les modalités d'expulsion et de reconduite à la frontière des ressortissants comoriens, pour la plupart anjouanais, en situation irrégulière à Mayotte. » D'après une déclaration signée par plusieurs organisations dont SOS DEMOCRATIE COMORES, « un pas aux conséquences incalculables vient d'être franchi par le Président Sambu et les siens. C'est la première fois qu'un gouvernement comorien reconnaît aussi clairement que Mayotte ne fait pas partie de l'Union des Comores, que les Comoriens qui se rendent dans l'île comorienne de Mayotte sont des « clandestins ». C'est la première fois que des autorités comoriennes collaborent aussi franchement avec la France dans l'expulsion des Comoriens. M. Dossar a même accepté que ces expulsions puissent se faire en direction de Mwali, au lieu de la capitale comorienne, car, comme l'État français, il espère la plus grande discrétion dans ce domaine, comme cela se faisait jusqu'ici avec Mohamed Bacar à Anjouan. Il feint ainsi d'ignorer les problèmes qui se posent depuis quelques années dans cette petite île. ». Les organisations signataires de cette déclaration publiée les 10 novembre 2007 précisent: « Nous en appelons donc aux autres responsables de nos institutions étatiques, et notamment le Président de l'Assemblée de l'Union, qui a dénoncé récemment les méfaits d'un clan qui s'est emparé de l'État et la Cour Constitutionnelle, à jouer leurs rôles nécessaires à la sauvegarde de notre loi fondamentale... »

Nous en appelons à la population de Mwali pour qu'elle refuse de se rendre complice des violations de la Constitution comorienne et du droit international.

Nous en appelons à l'ensemble des partis politiques pour qu'ils assument leur rôle en ces temps de troubles et refusent que notre pays soit vendu à la coopération française.

Nous en appelons à l'ensemble des citoyens comoriens, à l'intérieur comme à l'extérieur, pour qu'à l'occasion de la célébration de la « Journée Maore », le 12 novembre prochain, ils saisissent le gouvernement et le Président Sambu sur le sens d'un tel accord arrivant après le retrait de la question de l'île comorienne de Mayotte de l'ONU ».

Plusieurs observateurs font l'analyse suivante. Tenant compte de leurs difficultés à asseoir le pouvoir de l'Union à l'île rebelle d'Anjouan, les autorités comoriennes pensent que si elles font beaucoup de concessions au gouvernement français et à ses valets à Mayotte, ces dernières vont les aider à rétablir leur pouvoir dans les trois îles. Mais là où ils se trompent, il y a des réseaux plus forts à Mayotte ou en métropole qui encouragent ces déstabilisations afin de ne pas réclamer la souveraineté comorienne sur cette île sous occupation française.

Le Comité de la Rédaction.

DECLARATION N°3 DE LA FCDH DU 31 DECEMBRE 2007

FONDATION COMORIENNE DES DROITS DE L HOMME (FCDH)

BP 310email: fcdh@comorestelecom.km ou fcdh_comores@yahoo.fr

Téléphone : 00269 711543

DECLARATION N° 3 SUR LA SITUATION A ANJOUAN

La Fondation Comorienne des Droits de l'Homme (FCDH) lance un vibrant appel aux autorités comoriennes, aux institutions humanitaires, à la communauté internationale, à toutes les instances internationales des droits humains, aux patriotes et tous les hommes épris de paix et de justice sur les faits qui suivent :

- un drame humanitaire qui peut déboucher sur un génocide est en gestation ces jours ci dans l'île comorienne d'Anjouan. Ce qu'on appelle pudiquement le pouvoir de fait arrête, torture, expulse, viole bon nombre de nos frères et sœurs dans cette île martyre et martyrisée quotidiennement.
- La junte militaire est entrain d'organiser un système de boucliers humains au cas d'une intervention militaire de l'A.N.D. en enfermant dans les divers points stratégiques (casernes, aéroport, port..) de nombreux citoyens arrêtés au petit matin par des personnes armées et cagoulées, et embastillés sans aucune justification.
- Les compagnes des éléments de la « force de gendarmerie d'Anjouan » qui ont déserté et rejoint l'AND sont systématiquement violées et les proches parents arrêtés.
- Des personnes sont enlevées et les proches n'ont aucune nouvelles d'elles.
- Les personnes âgées et les enfants sont traumatisés par les tirs d'armes automatiques et canons dans la nuit sans que cela soit nécessaire.
- Toutes les stations radio et télévision sont fermées à l'exception des médias du pouvoir tortionnaire.
- Des journalistes pourchassés n'ont d'autres issue que la clandestinité.
- Des fonctionnaires sont arbitrairement mis à la disposition de la fonction publique et privés de leur salaire. Les agents relevant des sociétés d'état sont purement et simplement licenciés.
- Des personnes menacées d'enlèvement ou carrément de mort, vivent dans la clandestinité dans leur île devenue désormais un grand camp de concentration à ciel ouvert .

*la FCDH déplore et refuse que la politique sacrifie des êtres humains innocents.

*Elle dénonce fermement et énergiquement le laisser pour compte de la population anjouanaise aux criminels d'un pouvoir aux abois.

*Elle sollicite les organisations humanitaires internationales d'intervenir sans délai à Anjouan pour témoigner et apporter l'aide appropriée pour éviter un inéluctable scandale humanitaire.

- Elle exige à la junte militaire en place à Anjouan de mettre fin sans délai et conditions toutes les exactions qu'elle fait subir à la population.

Aussi la FCDH lance un appel pressant au gouvernement comorien et à la communauté internationale pour qu'une solution rapide et définitive soit trouvée pour mettre fin à la répression qui sévit dans l'île comorienne d'Anjouan et le retour de Ndzouani dans la légalité républicaine.

Elle exige que les actes criminels commis par la junte militaire et leurs alliés soient déclarés imprescriptibles et ne peuvent faire l'objet d'aucune clémence (réduction de peine ou grâce présidentielle).

Elle exige des autorités rebelles d'Anjouan de libérer sans délais tous les patriotes qui moisissent dans ses geôles dont :

- Ibrahim Mohamed Allaoui, laborantin médical (Mirontsy)
- Mohamed Anfane, professeur (Bimbini)
- Moussa Houmadi, ancien candidat aux présidentielles de l'Union des Comores (Mrémani)
- Abou Boina ,poissonnier (Mutsamudu)
- Bamssa, commerçant (Mutsamudu)
- la famille du Vice Président à l'assemblée nationale (Sima)
- Houmadi Anli, instituteur (Sima)
- Anli subira, commerçant(Sima)

...

Enfin la FCDH réaffirme encore une fois son caractère apolitique et rappelle que sa mission première est de dénoncer à chaque fois que c'est nécessaire toute violation de droit humain.

Fait à Moroni le 31 décembre 2007

Le Président FDCH

MOHAMADI NANSURI RIZIKI

« ÉCHO DES ILES COMORES », c'est chaque Samedi de 19 h 30 à 21 h sur 106.3 FM. C'est une information libre et des passages musicaux. Sur INTERNET: www.rfpp.net
RETROUVEZ CETTE ÉDITION ET LES PARUTIONS ANTERIEURS SUR www.comores-online.com/sos-democratie

ABONNEZ - VOUS au bulletin DÉMOCRATIE INFOS

Nom.....Prénom.....Adresse.....

.....Code Postal.....Ville.....

OUI, je m'abonne au bulletin DÉMOCRATIE INFO pour une année et je joins un chèque de 15 € à l'ordre de SOS DÉMOCRATIE.

Fiche à renvoyer à : SOS DÉMOCRATIE COMORES LIGUE 092 Centre Culturel FRANCO-COMORIEN : 2 rue DE BEZONS 92000 NANTERRE

Association de Défense des Droits de l' Homme

Bulletin publié à 500 exemplaires